



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier suppléant	M.	François Baehni

Présences

88 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées

Mme Maria Cvetanovski, Soraia Dias, Geneviève Frass, Susanne Lauber Fürst, Kyong-Won Schärer, Laetitia Sivis,
MM. Angelo Giuliano, Murat Karakas, Alisan Metic, Cyril Pabst, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp

Absents : -

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 mai 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025 _____

2 Assermentation _____ Néant.

3 Nomination _____

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Murat Karakas (UDC), démissionnaire.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

- 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ». (Séance de commission le mercredi 11 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Tanya Bonjour : « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ? ». (Séance de commission le mercredi 4 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 5.3 Sur la date de la nouvelle séance de commission chargée de l'examen du rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024. (Séance de commission le mardi 20 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

6 Communication de la Municipalité _____

Néant.

7 Rapports des commissions _____

- 7.1 Sur le préavis No 13/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 168'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly. (Rapp. M. Yanick Hess).

8 Préavis de la Municipalité _____

- 8.1 No 12/2025 relatif aux comptes communaux 2024. (Séance de la commission des finances le mardi 13 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.2 No 15/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 341'000.- TTC au maximum, pour la rénovation de trois appartements

sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion. (Séance de commission le jeudi 5 juin 2025 à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

- 8.3 No 16/2025 relatif à aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de commission *le jeudi 22 mai 2025* à 19 h 15, à la salle du Conseil communal de Vevey, rue du Conseil 8, à Vevey).

9 Rapport de la Municipalité _____

- 9.1 No 09/2025 relatif à la gestion communale durant l'année 2024 (Séance de la commission de gestion le mardi 27 mai 2025 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, av. de Jaman 8 à Clarens).

Ce document est disponible sur le site du Conseil communal. La version papier peut être commandée auprès de l'administration générale de la Commune de Montreux – 021 962 77 09 – ag@montreux.ch

10 Rapport-préavis de la Municipalité _____

- 10.1 No 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réponse à deux motions et six postulats. (Séances de commission le lundi 26 mai 2025 à 19 h 00 et le mercredi 28 mai 2025, à 19 h 00 (séance de réserve), à la salle de conférence du service de l'urbanisme, rue de la Gare 30, à Montreux).

11 Postulats, motions et propositions _____

- 11.1 Postulat de M. Yanick Hess intitulé « Renforçons les liens intergénérationnels ».

11.2 Postulat de M. Christian FÜRST : « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux »

11.3 Motion de Mmes Anna Krenger, Tanya Bonjour et Lauraine Bally : « Pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ».

12 Interpellation _____

- 12.1 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Quartier intitulée « Des places de parc qui s'évaporent quel avenir pour nos commerces ? ».
- 12.2 Réponse à l'interpellation de M. Léo Sémon intitulée « Manque de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre ».

12.3 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch intitulée « PACom, n'oublions pas le Conseil Communal ».

13 Autres objets s'il y a lieu et divers _____

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et les Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier suppléant.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le point 11 en ajoutant les points :

11.2 Postulat de M. Christian Fürst : «Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux»

11.3 Motion de Mmes Anna Krenger, Tanya Bonjour et Lauraine Bally : « Pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause».

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote : L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

0 Preamble

M. le Président

J'ai deux communications :

1) Retour de la DGAIC:

A la suite de l'intervention de M. Luder sur le fait que les groupes ne seraient pas habilités à déposer des amendements en commission.

Je me suis entretenu assez longuement avec des collaborateurs de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) : on m'a expliqué très clairement comment se passe le traitement d'amendements en commission. Les amendements déposés et acceptés en commission sont proposés au Conseil communal par la commission elle-même. C'est bien la commission qui propose, et de ce fait, il n'y pas lieu de mentionner ni un groupe, ni d'ailleurs un commissaire. A cet effet, je vais demander à ce qu'on change la manière d'entrer les amendements, ceux-ci ne doivent pas être nominatifs. C'est la commission qui propose l'amendement au Conseil communal.

Concernant les amendements refusés en commission ou les nouveaux amendements et sous-amendements, il appartient aux conseillères et conseillers de les « re-proposer ». Et ici, il n'y a plus d'anonymat, et ce sont les personnes signataires de l'amendement qui déposent l'amendement. Un groupe ne dépose donc pas un amendement, à moins que l'ensemble du groupe signe l'amendement.

2) Soirée du 18 juin 2025

Je vous donne des informations sur la séance du 18 juin, nous nous rendrons sur un beau chantier de la commune, celui du Théâtre de l'Alcazar.

Je vous donne rendez-vous à 17 h 15 (la participation est libre)

A 17 h 30 : Présentation de 20 minutes de M. Thibault Repond (Responsable sauvegarde de la Direction Monuments et sites de la Direction générale Immeubles et Patrimoine, service cantonal) et de Mme Evelyne Lüthi-Graf (historienne & archiviste).

La séance du Conseil communal se déroulera de 18 h 00 – 21 h 00 (max), M. le Président demande à ce que les conseillères et conseillers ne déposent pas de motions, postulats ou interpellations lors de cette séance, sauf en cas d'urgence.

Dès 21 h environ, débutera la visite du chantier avec M. Feriz Imeri (Propriétaire), Mme Béatrice Clavel (conservatrice restauration d'art), Mme Claire Mollet (Architecte) et notre conseiller communal M. Jörg Meyer (Ingénieur civil), que je remercie pour son aide dans l'organisation de cette soirée.

Vers 21h30 : Souper du Conseil communal (Buffet sur place)

Ces informations vous seront transmises par mail. Merci de privilégier les transports en commun pour venir à l'Alcazar, car il n'y a pas beaucoup de places de parc, le bus et le train se trouvent à côté.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 30 avril 2025, y a-t-il des demandes de modifications ?

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En page 35, dans le deuxième paragraphe, il est noté à l'avant-dernière ligne, un montant de CHF 50'000.- ; or il faut noter 150'000.- car il s'agit du montant demandé dans le cadre du préavis. Je vous remercie de bien vouloir prendre note de cette modification.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En p. 51 sur mon intervention concernant la caméra, qui fonctionne ce soir, il faut inverser la phrase, je n'ai pas dit : « je ne tiens pas à ce que nous soyons vus... », j'ai dit : «ce n'est pas que je tiens absolument à ce que nous soyons vus et que je nous trouve très photogéniques ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

2 Assermentation

2.1 Néant

3 Nomination

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Murat Karakas (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une candidature à proposer à cette nomination ?

M. Tal Luder (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Catherine Morel-Roberti.

M. le Président

Le nombre de candidature étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Catherine Morel-Roberti. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Catherine Morel-Roberti élue à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

Nous avons reçu trois courriers :

1. Lettre de démission du poste de secrétaire suppléant du Conseil de M. Matthieu Burkhart (lecture) annexe 1

M. le Président

Je remercie M. Burkhart pour son engagement. Il s'agit d'un concours de circonstances administratives qui a mené à cette décision qui est indépendante de la volonté de M. Burkhart. J'espère qu'il garde malgré tout un bon souvenir de son court passage. Merci et je pense que nous pouvons l'applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

2. Lettre de démission de l'ASR de M. Murat Karakas (lecture) annexe 2
3. Lettre de Mme Albine Perrottet, « Remplacement du drapeau suisse sur un bâtiment communal ». (lecture) annexe 3

5 Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ».

(Séance de commission le mercredi 11 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (VER) : M. Fabrice Yerly
Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst,
MM. Alain Akiki, Ihab Al Jundi, Yanick Hess, José Jorge, Olivier Mark, Pablo Menzi.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Tanya Bonjour : « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ? ».

(Séance de commission le mercredi 4 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (PLR) : M. Samuel Roch
Mmes Ruth Bär, Tanya Bonjour, Anne Duperret, Catherine Morel-Roberti
MM. Christian Bürki, Frédéric Croset, Mathias Ekah, Basil Furrer, Vincent Haldi

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.3 Sur la date de la nouvelle séance de commission chargée de l'examen du rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024.

(Séance de commission le mardi 20 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Commission nommée en février 2025, changement de trois commissaires : deux PLR et un ML.

Présidence provisoire (DA) : M. Fabien Torchio

Mme Bibiana Streicher

MM. ~~Alain Akiki~~ Frédéric Croset, Ihab Al Jundi, José Jorge, Simon Lepêtre, Tal Luder, Florian Manzini, Romain Pilloud, ~~Benoît Ruchet~~, ~~Vincent Tschopp~~ Emmanuel Gétaz

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, J'ai remplacé M. Vincent Tschopp.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6 Communication de la Municipalité

6.1 Néant

Il n'y a pas d'autre communication.

7 Rapport des commissions

7.1 Sur le préavis No 13/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 168'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly. (Rapp. M. Yanick Hess).

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je tiens juste à remercier M. Croset qui a repris au pied levé la présidence de la commission au début de la séance, jusqu'à mon arrivée tardive : ayant été retenu à l'hôpital, je le remercie pour ses prises de notes.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

Les conclusions sont votées et la commission les accepte à l'unanimité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 13/2025 de la Municipalité du 11 avril 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 168'000.– TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 168'000.– TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 12/2025 relatif aux comptes communaux 2024.

(Séance de la commission des finances le mardi 13 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (PLR) : Mme Laurence Sierra

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction de l'état des comptes communaux 2024.

Il remercie à ce titre la Municipalité pour la bonne gestion des ressources et pour la juste planification faite durant les dernières années.

Effectivement, nous constatons encore cette année qu'une rigueur budgétaire adaptée, couplée à une bonne connaissance du terrain et des flux financiers inhérents, nous permettent de continuer à maintenir le cap, à investir selon le programme de législature et suivant les priorités.

Les chiffres présentés nous permettent de voir l'avenir avec une certaine sérénité, notamment si l'on considère la marge d'autofinancement de cette année. Nous nous réjouissons de constater qu'à chaque exercice comptable, le résultat définitif est largement meilleur que le résultat budgété. Cette stratégie raisonnable de la Municipalité permet de faire pleinement face aux enjeux qui sont les nôtres et que vous connaissez.

Nous souhaitons bon travail à la commission des finances et je vous remercie de votre attention.

M. Matthieu Quartier (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Le communiqué de presse publié par la Municipalité le 16 mai 2024 annonce un résultat bénéficiaire de 3,05 millions de francs pour l'exercice 2024, contrastant fortement avec le déficit de 5,75 millions budgété. Ce résultat est présenté comme le fruit d'une gestion rigoureuse et d'un effort de stabilisation des charges.

Pourtant, une première lecture des comptes 2024 révèle une réalité bien plus nuancée, voire préoccupante sur le plan structurel :

1. Ce bénéfice repose essentiellement sur une recette exceptionnelle : les impôts sur les successions et donations ont dépassé le budget de 14,5 millions et sont en hausse de plus de 18 millions par rapport aux comptes 2023. Il s'agit d'un événement ponctuel, non reconductible, qui a inversé, à lui seul, le résultat budgétaire. Il est d'ailleurs frappant de constater que cette donnée centrale n'est même pas mentionnée dans l'introduction du communiqué.
2. Les recettes issues de l'impôt sur le revenu et la fortune sont de 7 % inférieures au budget. Et cet élément mériterait également d'être souligné, car une bonne gestion passe par une bonne prévision ou, a minima, d'en donner explication.
3. Les charges d'exploitation, sous gestion de la Municipalité, bien que conformes au budget, sont en constante hausse, ce qui soulève des questions sur leur évolution et la capacité à les maîtriser dans un contexte budgétaire plus tendu à venir.

Dans ce contexte, le ton résolument positif du communiqué peut apparaître comme trompeur, en masquant la fragilité structurelle des finances communales derrière un événement exceptionnel.

J'espère sincèrement que notre Municipalité, tout comme l'ensemble des groupes de ce Conseil, sauront reconnaître l'importance d'une gestion prudente, responsable et réaliste des finances communales. L'actualité politique récente, notamment le refus clair des citoyennes et citoyens de La Tour-de-Peilz d'une hausse d'impôts, montre combien la

confiance de la population dépend d'une gestion rigoureuse et crédible des ressources publiques.

Dans cette optique, il est également essentiel d'éviter de lancer des initiatives coûteuses et difficilement soutenables à long terme, comme celle récemment évoquée concernant la gratuité des transports publics le dimanche, qui, à défaut de base financière solide, risquent de fragiliser encore davantage nos équilibres. Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur le communiqué de presse, puisqu'il a été évoqué. Dans nos remerciements pour ce bon résultat nous avons inclus le Conseil communal, parce que nous gérons la commune ensemble.

Je reviens maintenant sur l'intervention précédente. Les recettes exceptionnelles dont vous parlez sont mentionnées dans le communiqué de presse. Il faut quand même admettre que ces recettes que vous qualifiez d'exceptionnelles, que je qualifierai de conjoncturelles, sont très récurrentes à Montreux. Tant mieux pour le moment.

Nous avons déjà évoqué le fait que nous surveillons cela, car le jour où nous n'aurons plus ces recettes, il y aura sans doute des dispositions à prendre.

En attendant, elles sont là durant cette législature. Elles étaient là durant la législature précédente et celle d'avant. Les Municipalités, qui se sont succédé durant ces trois législatures évoquées, les ont gérées à peu près de la même façon.

Je prends note que cette critique porte sur la gestion de la commune de ces 15 dernières années.

Je me réjouis de travailler avec la commission, les travaux ont déjà commencés et nous allons examiner point par point le plus d'éléments possible pour avoir des regards croisés, notamment ceux du Conseil, afin de gérer au mieux les ressources de la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 15/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 341'000.- TTC au maximum, pour la rénovation de trois appartements sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion.

(Séance de commission le jeudi 5 juin 2025 à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (SOC) : Mme Stefania La Spada

Mme Anne Duperret

MM. Jonathan Al Jundi, Yvan Aubord, Claude Byrde, Hervé Devenoge, Mathias Ekah, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Pierre Loup

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 16/2025 relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de commission le *jeudi 22 mai 2025* à 19 h 15, à la salle du Conseil communal de Vevey, rue du Conseil 8, à Vevey).

Présidence provisoire (PLR) : Mme Laurence Sierro
Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9 Rapport de la Municipalité

9.1 No 09/2025 relatif à la gestion communale durant l'année 2024

(Séance de la commission de gestion le mardi 27 mai 2025 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, av. de Jaman 8 à Clarens).

Présidence provisoire (UDC) : M. Tal Luder
Membres : COGEST

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 Rapport-préavis de la Municipalité

10.1 No 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réponse à deux motions et six postulats.

(Séances de commission le lundi 26 mai 2025 à 19 h 00 et le mercredi 28 mai 2025, à 19 h 00 (séance de réserve), à la salle de conférence du service de l'urbanisme, rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidence provisoire (DA) : Mme Kyong-Won Schärer
Mme Elisabeth Wermelinger
MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Pablo Menzi, Lionel Moyard, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce rapport-préavis, qu'à l'interne nous nommons préavis-cadre, est le fruit d'un important travail. Son but était de donner une image aussi claire et complète que possible des attentes et des objectifs qui ont été fixés, soit par la Municipalité, le Conseil communal ou la population, au service de l'urbanisme. Il fallait mettre en adéquation ces objectifs avec ce qui a plus ou moins bien fonctionné au niveau des résultats et des ressources.

Le constat ne surprendra pas grand monde dans la salle, malgré un engagement important et exemplaire de l'ensemble du personnel du service de l'urbanisme, ce dernier n'a pas toujours atteint les résultats espérés. C'est pour cette raison que nous arrivons avec ce rapport-préavis qui sollicite des ressources. Elles peuvent être jugées importantes, mais la Municipalité estime que ces ressources sont en adéquation avec les objectifs et leurs importances.

Il est important de constater qu'en plus de ressources supplémentaires, il est proposé de nouvelles méthodes de gestion de projets. L'approche retenue est que le bon marché est

toujours trop cher et ce que nous aimerions maintenant c'est d'avoir une adéquation et une mise en responsabilité de toutes et tous, entre ce que nous attendons et ce que nous sommes prêts à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Je me réjouis d'ores et déjà de traiter ce rapport, qui est peut-être un peu long aux yeux de certains, mais plutôt dense.

Je vous rappelle que la séance aura lieu au service de l'urbanisme, à la rue de la Gare 30, les salles de la Villa Mounsey n'étant pas libres.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre salue les démarches entreprises par la Municipalité visant à réorganiser le Service de l'urbanisme et accueille positivement le dépôt de ce rapport-préavis. Si les montants d'investissement proposés sont conséquents, ils nous semblent appropriés, afin de doter ce service des compétences dignes de répondre aux différentes attentes des administrés de la troisième commune du canton.

L'analyse profonde de la situation et des besoins du service très largement détaillés, voire parfois de manière redondante dans le préavis, nous semble très pertinente et répond aux très nombreuses démarches de ce Conseil, ainsi qu'aux très nombreux vœux de la commission de gestion mettant en lumière les défaillances de ce service.

Tout comme M. le Municipal Walther, je me réjouis de pouvoir échanger en commission sur les nombreux points du préavis et j'espère qu'une seule séance sera suffisante.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs Municipaux, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis clair et ambitieux. Nous avons le sentiment qu'une véritable vision est posée aujourd'hui.

Ce préavis marque un tournant : il ne s'agit pas d'un simple ajustement, mais d'une réelle transformation du service de l'urbanisme, passant par un renforcement des compétences, des profils et des dotations, avec pour but une gestion plus efficace, plus réactive et plus proche des réalités du terrain.

Elle vise autant à améliorer les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs qu'à mieux répondre aux attentes de la population et des professionnels.

Le groupe socialiste accueille donc favorablement ce préavis et se réjouit des discussions qui auront lieu en commission.

Je vous remercie.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe accueille avec plaisir le préavis 17/25 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme : nous saluons cette proposition, qui témoigne d'une volonté claire de renforcer l'efficacité de ce service tout en répondant aux défis croissants liés à la densification, à la transition énergétique, et à la complexité des normes en matière d'aménagement du territoire.

Nous relevons, avec satisfaction, que cette réorganisation vise à clarifier les rôles, à améliorer la coordination avec les autres services communaux et à garantir un traitement plus fluide et plus rigoureux des dossiers.

Elle prend en compte les constats faits par le Conseil communal au travers de nombreux objets déposés, notamment en matière de surcharge et d'insuffisance de ressources, en y apportant une réponse cohérente et structurée.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une démarche de meilleure gouvernance en professionnalisant les fonctions-clés et en veillant à une hiérarchie fonctionnelle plus efficiente.

Notre groupe se réjouit de cette approche proactive, réfléchie et ambitieuse, elle est à la hauteur des enjeux actuels et futurs de notre commune.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR tient à saluer et à souligner le travail de M. Roland, chef de service de l'urbanisme qui a pris son poste il n'y a pas si longtemps et qui a su délivrer ce grand travail en collaboration avec la Municipalité.

Le constat du Service de l'Urbanisme est catastrophique ; c'est triste à lire, mais bien réel, nous le savions. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR salue la réception d'un tel document et projet de réorganisation. Nous soulignons que les mesures proposées répondent à des enjeux majeurs et stratégiques bien réels.

Ces enjeux sont tellement stratégiques et importants que nous aurions souhaité avoir un peu plus de temps avant une séance de commission pour pouvoir les analyser et les prendre en main de manière sérieuse. Nous questionnons aussi l'opportunité d'externaliser la prise en main de certaines tâches. Nous laisserons la commission en débattre. Nous questionnons aussi le point 7 des conclusions, qui donne, en réponse à certains postulats, des outils pour y répondre, mais, selon nous, n'y répond pas, mais là aussi nous laisserons les commissaires en débattre.

Je souhaite une bonne soirée à la commission la semaine prochaine.

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la séance de commission, les commissaires PLR souhaitent connaître la topologie des objets mis à l'enquête en référence aux graphiques des pages 5 et 6 du rapport-préavis. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11 Postulats, motions et propositions

11.1 Postulat de M. Yanick Hess « Renforçons les liens intergénérationnels »

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Riche de ses villages et quartiers, la Commune de Montreux se distingue non seulement par la diversité de ses lieux, mais également par celle de ses générations. Cette richesse humaine mérite d'être valorisée et encouragée.

Considérant :

- que le lien social entre les générations tend à s'affaiblir dans les milieux urbains,
- que les aînés disposent d'un savoir, d'une expérience de vie et d'un temps précieux à transmettre,

- que les jeunes, parfois en quête de repères ou confrontés à l'isolement, peuvent bénéficier de ces échanges,
- que de nombreuses communes suisses ont mis en œuvre avec succès des projets intergénérationnels (aide aux devoirs, ateliers, jardins partagés, échanges culturels, etc.),
- que de telles initiatives renforcent la cohésion sociale, la solidarité et le sentiment d'appartenance à la communauté locale,

Je propose que le Conseil communal charge la Municipalité :

- d'étudier la faisabilité d'un projet intergénérationnel structuré visant à créer des liens durables entre les aînés et les jeunes (écoliers, apprentis, jeunes adultes),
- d'évaluer les besoins et attentes des deux groupes par le biais d'une consultation locale, en collaboration avec les écoles, les EMS, les clubs de seniors, l'animation jeunesse, la maison de quartier et autres acteurs concernés,
- d'examiner les formes concrètes que pourrait prendre ce projet : aide scolaire, ateliers de cuisine, échanges de récits de vie, accompagnement numérique, etc.,

Conclusion :

Par ce postulat, le Conseil communal souhaite encourager la Municipalité à favoriser les rencontres intergénérationnelles, à mettre en valeur les compétences des aînés et à renforcer les liens sociaux entre les générations, dans un esprit de respect, de solidarité et de transmission.

Les 3 points d'action ne sont que des pistes. Pour traiter ce postulat, je demande que ce dernier soit transmis en commission pour étude et rapport.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11.2 Postulat de M. Christian Fürst : « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux »

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Contexte :

Les véhicules électriques s'imposent progressivement comme la norme de mobilité, tant pour des raisons environnementales que technologiques. Une infrastructure de recharge publique bien répartie est indispensable pour accompagner cette transition, ce qui est reconnu dans la Stratégie de durabilité de notre commune qui souhaite « développer le réseau de recharge et les incitations pour la mobilité électrique ». Dans une commune comme Montreux, composée de quartiers centraux mais aussi de nombreux villages situés

en altitude, il est essentiel que tous les secteurs bénéficient équitablement de cette évolution.

Le développement harmonieux du réseau de bornes de recharge renforce l'attractivité de notre territoire, pour ses habitants comme pour ses visiteurs, notamment ceux qui privilégient une mobilité durable. À ce jour, l'offre de recharge dans les villages du Haut de la commune semble limitée ou peu visible, ce qui pourrait constituer un frein à la transition énergétique et à la valorisation de ces lieux.

Dans une perspective de neutralité carbone (CO₂-neutralité), il est essentiel de renforcer les infrastructures permettant un abandon progressif des énergies fossiles. À cet effet, la Municipalité doit aussi encourager activement les propriétaires de bâtiments, en particulier ceux d'immeubles locatifs et de logements collectifs, à équiper leurs parkings de bornes de recharge. Des incitations ciblées – financières, fiscales ou administratives – pourraient jouer un rôle clé dans cette dynamique.

J'invite donc la Municipalité à :

1. Établir un état des lieux des bornes de recharge actuellement installées sur le territoire communal, en précisant leur localisation et leur type (puissance).
2. Identifier les lacunes géographiques, notamment dans les villages du Haut de Montreux, en tenant compte de critères d'accessibilité équitable et de potentiel d'usage (habitants, visiteurs, tourisme, mobilité professionnelle).
3. Élaborer un plan de développement du réseau de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire communal, avec une attention particulière aux besoins des villages.
4. Examiner les partenariats possibles avec le secteur privé, comme les commerces, restaurants, ou entreprises touristiques, pour mutualiser les installations sur des parkings existants.
5. Faciliter les démarches administratives pour les initiatives privées ou coopératives souhaitant installer des bornes accessibles au public, y compris sur des terrains communaux.
6. Intégrer des solutions spécifiques pour la recharge de vélos et motos électriques, dans une logique de promotion de la mobilité douce et du tourisme durable.
7. Mettre en place un programme de sensibilisation et de soutien pour inciter les propriétaires d'immeubles locatifs et de PPE à installer des bornes de recharge, en mettant en avant les bénéfices environnementaux, économiques et en matière de confort résidentiel.
8. Intégrer ses réflexions dans le futur plan de mobilité.

Conclusion :

Ce postulat vise à garantir un accès équitable à la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire de la commune, et à valoriser les villages du Haut, souvent moins bien dotés en infrastructures mais riches en potentiel résidentiel, économique et touristique. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et de neutralité carbone, tout en impliquant l'ensemble des acteurs locaux, y compris les propriétaires immobiliers, dans cette évolution nécessaire.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11.3 Motion de Mmes Anna Krenger, Tanya Bonjour et Lauraine Bally : « Pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ».

M. le Président

Je remercie les motionnaires d'avoir soumis leur texte une semaine à l'avance.

Tant la Municipalité que le Bureau du Conseil estiment que cette motion est recevable.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'administration publique a un devoir d'exemplarité en matière de conditions de travail et d'égalité. À ce titre, elle se doit de reconnaître les réalités vécues par une partie importante de son personnel et d'agir en conséquence, en intégrant notamment des dispositifs répondant aux enjeux de santé actuels.

Plusieurs villes suisses ont déjà mis en place un congé menstruel, à l'image de Fribourg, Yverdon, Lausanne, ou encore Zürich, qui a fait figure de pionnière en la matière. Une motion a également été acceptée à Vevey en 2024. Hors de nos frontières, de nombreux pays ont légiféré dans ce sens, avec chaque fois des manières différentes d'appliquer ce congé.

Dans le secteur privé, plusieurs entreprises ont déjà fait le pas, et cela avec des bons résultats au niveau du bien-être des collaboratrices.

La mise en place d'un tel congé ne vise pas à devenir un congé automatique pour toutes les personnes menstruées, mais bien un congé spécifique pour celles qui souffrent de douleurs menstruelles (crampes, règles abondantes, etc.) ou de symptômes liés à la ménopause ou à la préménopause, les rendant temporairement inaptés au travail, et ce souvent de manière chronique et difficilement anticipable. Rappelons que la dysménorrhée est à présent reconnue par les médecins pour être parfois aussi douloureuse qu'un infarctus.

Ce type de douleurs peut être notamment causé par des pathologies comme l'endométriose qui touche environ 10% de la population féminine. Il faut noter qu'en moyenne, il y a 7 ans d'errance médicale avant un diagnostic. L'endométriose et les règles incapacitantes demeurent aujourd'hui encore des sujets largement tabous, bien que cela puisse entraîner des situations de précarité significative pour les personnes concernées.

La mise en place d'un congé menstruel permettrait de ne pas enchaîner des congés maladie généraux et éviterait donc de stigmatiser les personnes menstruées.

Notre proposition souhaite aller plus loin en proposant d'inclure dans ce congé les douleurs incapacitantes liées à la pré-ménopause et à la ménopause. En effet, comme explicité dans le documentaire « Ménopauses » de la RTS, dans lequel douze femmes partagent sans tabou leur expérience, il est important de reconnaître et d'intégrer ces réalités dans les politiques de santé au travail. Par ailleurs, une étude britannique, réalisée récemment sur un échantillon de 3'800 femmes, révèle que 59 % d'entre elles ont déjà dû prendre congé en lien avec leurs règles ou symptômes liés à la ménopause, et que 12 % ont même démissionné à cause de cette réalité ignorée dans leur milieu professionnel. Cela souligne

non seulement l'impact sur la santé, mais aussi le risque accru de précarité pour les femmes en emploi.

Il ne s'agit ainsi pas de créer un privilège, mais bien de reconnaître une réalité médicale et sociale, afin que ces absences ne soient pas systématiquement prises sur les jours de congé maladie ordinaires, au risque de stigmatiser les personnes concernées ou de les pousser à travailler malgré une incapacité temporaire. Cela participe d'une approche respectueuse de la santé et des conditions de travail. Pour certaines employées, cela reviendrait à prendre congé et pour d'autres à demander peut-être de faire du télétravail. Avec cette motion, nous laissons le soin à la Municipalité de trouver un moyen judicieux d'appliquer ce congé. Il va sans dire que ce congé ne doit pas porter de préjudice professionnel aux personnes y ayant recours.

Notre commune, qui révisé actuellement son règlement du personnel, a l'opportunité de faire un pas en avant en reconnaissant ces douleurs spécifiques comme pouvant faire l'objet d'un congé, sans décompte de jours de maladie généraux.

Cette motion demande donc à la Municipalité d'intégrer dans le règlement du personnel un droit à un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause, destiné aux personnes faisant face à des douleurs ou symptômes incapacitants, sans que ce congé soit décompté du congé maladie général.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la motion à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12 Interpellation

12.1 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Quartier intitulée « Des places de parc qui s'évaporent quel avenir pour nos commerces ? ».

M. Mathieu Quartier (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Je tiens à remercier la Municipalité pour la réponse apportée à mon interpellation relative à la diminution des places de stationnement dans notre commune, et aux conséquences que cela engendre pour les commerces de proximité et l'accessibilité du centre-ville.

Toutefois, plusieurs éléments de cette réponse m'amènent à formuler les réflexions suivantes.

1. Un déficit de suivi préoccupant : Il est regrettable qu'aucun suivi précis du nombre de places de stationnements supprimées ou créées ne soit actuellement en place. Cette absence de vision chiffrée rend toute évaluation objective difficile, tant sur le plan de la mobilité que sur celui de l'économie locale. En se concentrant sur la disponibilité des ouvrages sous gestion, nous favorisons les grandes enseignes.

2. L'absence d'étude d'impacts économiques : Notre Municipalité admet qu'aucune étude spécifique n'a été réalisée quant aux effets de la suppression des places de stationnement, sur la fréquentation ou le chiffre d'affaires des commerces. Il me paraît essentiel qu'un tel travail soit conduit, en collaboration avec les acteurs économiques de la commune. C'est à cette condition que les décisions pourront être prises de manière éclairée, en tenant compte des réalités du terrain.
3. Une approche défensive qui mérite d'être réévaluée : Il est indiqué que les suppressions de places ne sont pas « proactives », mais résultent d'autres impératifs (sécurité, normes, demandes ponctuelles). Cela montre une approche davantage réactive que stratégique. Il est fondamental que la Municipalité assume un rôle de pilotage clair en matière de mobilité et d'aménagement urbain, en articulant les différentes contraintes dans une vision d'ensemble.
4. Un plan directeur attendu, mais lointain : La perspective d'un Plan directeur des mobilités et du stationnement pour 2026 est bienvenue, mais elle laisse un vide juridique jusqu'à son entrée en vigueur. Or, dans l'intervalle, des décisions continues sont prises et souvent irréversibles.
5. Des mesures ponctuelles à renforcer : Les efforts engagés - tels que la rationalisation du stationnement de courte durée, ou le développement ponctuel de parkings en ouvrage - vont dans la bonne direction, mais demeurent insuffisants. Une politique plus volontariste est attendue, pour redynamiser le cœur de Montreux, notamment en assurant un accès facilité à ses commerces pour tous les publics, y compris ceux venant des villages et des environs.

En conclusion, je renouvelle mes remerciements à la Municipalité pour les précisions apportées. Toutefois, au vu des enjeux soulevés, je formule le vœu que les réflexions en cours débouchent sur des mesures concrètes, équilibrées et cohérentes. C'est à cette condition que nous pourrions concilier développement durable, qualité de vie et vitalité économique locale. Je vous remercie pour votre attention.

M. Léo Sémon (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par cette intervention, il s'agit pour moi de dresser quelques constats simples, voire presque évidents. D'abord parlons un peu de chiffres, sauf lors d'évènements exceptionnels comme le Montreux Jazz, ou le Marché de Noël, il n'y a pas de pénurie de places stationnement au centre-ville.

Les parkings du Forum, de la gare ou de Donner n'ont jamais atteint simultanément la saturation, nous constatons même une marge considérable de places libres tout au long de l'année. Ainsi prétendre défendre les petits commerces en ne parlant que des places de parcs, c'est disons-le, un petit peu léger et surtout c'est refuser d'anticiper l'avenir. Ne nous le cachons pas : si rien n'est fait pour améliorer l'attractivité du centre-ville, les commerces en souffriront. Non pas à cause de la suppression fantasmée de quelques places de parcs, mais en raison du manque flagrant d'espaces agréables pour flâner, boire un verre sur une terrasse accueillante et consommer localement. Or ces espaces ne peuvent émerger qu'à travers une politique de mobilité douce au sein de notre commune. Franchement, qui a envie de flâner et encore moins de consommer dans un endroit saturé par le trafic automobile ?

Il est souvent fait mention de la liberté individuelle, de la liberté de prendre sa voiture, très bien, pourtant, jusqu'à preuve du contraire, tout est en place pour faciliter l'accès des voitures à notre centre-ville. Rappelons-le, la liberté ce n'est pas qu'une affaire de voiture,

de quelle liberté dispose la scootériste lorsqu'elle ne trouve pas où se garer, alors qu'un tiers des emplacements pour voitures sont vacants ? De quelles libertés dispose le cycliste dans une commune manquant cruellement de stationnement pour les deux-roues et qui, en plus, doit affronter une route cantonale en piteux état, bordée de nombreux nids-de-poule et cruellement dépourvue d'aménagements adaptés ? Ne nous trompons pas, chères et chers collègues, si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour rendre notre centre-ville plus agréable, d'autres communes prendront les devants et nos commerces perdront une clientèle qui ira ailleurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12.2 Réponse à l'interpellation de M. Léo Sémon intitulée « Manque de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre ».

M. le Président ouvre la discussion.

M. Léo Sémon (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse, qui témoigne d'une prise en compte sérieuse des enjeux liés à la mobilité. Je constate aussi la reconnaissance d'un manque important de places de stationnement pour les deux-roues sur le territoire communal. Un besoin que nous estimons urgent de traiter.

Je me réjouis également, comme le reste de mon groupe, du réaménagement envisagé de la Grand Rue : ce projet pourrait à l'avenir représenter une opportunité importante, permettant d'insuffler une deuxième vie à notre centre-ville, ne ratons pas le train.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Retour de bons procédés, il ne me semble pas avoir vu en ville, quelque jour que ce soit, les places pour vélos, actuellement disponibles, saturées avec des vélos entassés contre les arbres ou déposés en vrac. Je pense qu'il s'agit de la même situation et qu'il y a assez de places pour les vélos.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12.3 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch intitulée « PACom, n'oublions pas le Conseil Communal ».

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je me permets de souligner et de faire remarquer que la Municipalité conditionne l'intégration du Conseil communal aux réflexions d'élaboration du PACom, à l'acceptation du rapport-préavis 17/25 dont nous avons parlé tout à l'heure.

13 Autres objets s'il y a lieu et divers

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier suppléant les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 20 h 58, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **18 juin 2025 à 18 h 00** au Théâtre de l'Alcazar.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Olivier Müller

Céline Morier

Matthieu Burkhart
Rue de l'Eglise Catholique 6
1820 Montreux

Conseil communal de Montreux
Olivier Müller, Président
Grand'Rue 73
Case postale 2000
1820 Montreux

Montreux, le 2 mai 2025

Démission de ma fonction de Secrétaire suppléant du Conseil communal

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

J'ai eu la chance d'être élu Secrétaire suppléant du Conseil communal lors de notre séance extra-muros du 13 novembre 2024, tenue dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée à cette occasion.

Durant ces quelques mois, j'ai eu le privilège de participer encore plus activement au dépouillement des scrutins et d'accompagner la titulaire, Mme Céline Morier, notamment dans la prise de procès-verbaux lors des séances de commission. Cette expérience a été enrichissante et formatrice.

Cependant, en raison de circonstances indépendantes de ma volonté et de difficultés administratives persistantes, je suis malheureusement contraint de renoncer à ce mandat. Après en avoir discuté avec la présidence de notre Conseil, Olivier Müller, que je remercie pour son écoute et son soutien, j'ai pris la décision de présenter ma démission avec effet immédiat.

Je garde de cette brève expérience un profond respect pour le travail accompli au sein de notre Conseil et de son Bureau, et c'est avec plaisir que je continuerai à échanger avec chacune et chacun d'entre vous, ici ou ailleurs, au fil de nos engagements communs.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.


Matthieu Burkhart

Murat Karakas
Rue de la Gare 15
1820 Montreux

Montreux, le 08.05.2025

Objet : Démission immédiate de mon mandat de conseiller intercommunal de l'ASR

Monsieur le Président,

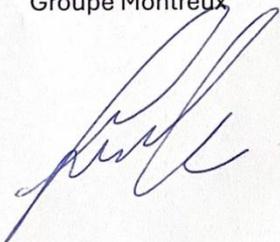
Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat de conseiller intercommunal au sein de l'association Sécurité Riviera.

Je tiens à remercier sincèrement pour l'opportunité que j'ai eu de contribuer aux travaux de l'association durant mon mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Murat Karakas
Groupe Montreux



Albine Perrottet
Avenue de Chantemerle 26,
1820 Territet

Olivier Müller
Président du conseil
communal
Rue de la Paix 4
1820 Montreux

Montreux, le 18 mai 2025

À l'attention de Monsieur Olivier Müller, Président du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président,

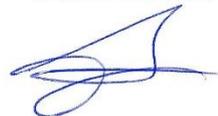
Veillez trouver ci-joint copie d'une lettre que j'ai adressée ce jour à Monsieur le Syndic Olivier Gfeller concernant le retrait du drapeau suisse sur le bâtiment communal de la Villa Mounsey.

Cette décision mérite selon moi d'être portée à la connaissance du Conseil communal.

En tant que citoyenne attachée aux valeurs de la Confédération et au bon fonctionnement démocratique des institutions locales, je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Albine Perrottet



Albine Perrottet
Avenue de Chantemerle 26,
1820 Territet

Olivier Gfeller, Syndic
Municipalité de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Objet : Remplacement du drapeau suisse sur un bâtiment communal – manquement au protocole et atteinte au symbole fédérateur

Monsieur le Syndic,

Je tiens à exprimer ma vive préoccupation concernant le retrait du drapeau suisse sur le bâtiment communal **Villa Mounsey – Rue du Marché 8, 1820 Montreux** (ci-après : « le bâtiment communal »), remplacé par un drapeau partisan n'ayant aucun statut officiel dans la hiérarchie des entités publiques reconnues.

Ce geste constitue une **violation manifeste des usages protocolaires suisses**, notamment tels que décrits dans le **Règlement 51.340 f – Usage des drapeaux, étendards et fanions**, largement appliqué à titre coutumier par l'ensemble des autorités publiques en Suisse. Ce règlement précise que lors d'un pavoisement sur trois mâts « *le drapeau de la Confédération suisse doit toujours être hissé* » et « *ne peut être remplacé* ». Il fixe également que **l'emplacement central, lorsqu'il y a trois mâts, revient au drapeau du rang le plus élevé – en l'occurrence, celui de la Confédération.**

Même si ce règlement n'a pas valeur de loi communale, il représente une **norme coutumière fédérale** qui garantit le respect dû à nos symboles. Le drapeau suisse incarne l'unité de la population et la neutralité des institutions. Il représente tous les habitants, sans distinction ni exclusion. Le retirer, même temporairement, revient à **nier cette fonction fédératrice.**

Par ailleurs, **hisser un drapeau à caractère militant ou idéologique**, qui ne fait consensus ni dans la population ni au sein du Conseil communal, revient à **instrumentaliser un édifice public au service d'une opinion particulière.** C'est une dérive contraire à l'esprit démocratique, dans lequel les institutions doivent rester au service de l'ensemble de la population, et non s'aligner sur les convictions d'une minorité d'élus.

Annexe 2



Annexe 1

